

La Profession de foi

En général, la profession de foi a lieu entre 11 et 12 ans, mais parfois plus tardivement, selon le rythme de vie chrétienne des enfants.

Comment les jeunes sont-ils contactés ?

Les animatrices de la profession de foi, transmettent les invitations aux jeunes des collèges (catholiques) St Jean et Notre Dame, via les catéchistes. Pour le groupe de jeunes 6ème catéchisés au niveau de la paroisse (collège public), les invitations sont transmises aux catéchistes de la paroisse qui ont en charge ce groupe.



La préparation des jeunes se fait au cours d'une retraite de deux jours pendant les vacances scolaires de printemps. Elle a lieu à la Communauté religieuse de La Salle de Vihiers.

- ✚ Une première rencontre a lieu avec les parents et les jeunes courant octobre/novembre, en soirée à la Maion Paroissiale.
- ✚ Une seconde rencontre est prévue courant Janvier avec les parents.
- ✚ Les animateurs se retrouvent ensuite pour préparer la retraite.

La profession de Foi des jeunes se déroulent au cours d'une messe dominicale, entourée de la communauté paroissiale. En fonction du nombre de jeunes, il peut y avoir 1 à 2 lieux de cérémonies sur la paroisse à des dates différentes.

Vous pouvez aussi contacter :

Doriane Chouteau au 06 78 15 15 94

Marion Créatin au 06 07 77 32 12